

Paris, le 21 juin 2000 n° 447/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 26 avril 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

DOCUMENTS JOINTS

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture le 26 avril 2000

1. Le Conseil note avec satisfaction que la préparation du recensement agricole 2000 se déroule conformément au programme. Il demande à être tenu informé des modalités de diffusion des résultats et souhaite que des éléments comparatifs européens soient fournis à cette occasion.
Le Conseil apprend avec intérêt qu'une réflexion va s'engager sur la possibilité de mettre en place un recensement rénové de l'agriculture. Il souhaite que les conclusions de cette réflexion lui soient présentées.
2. Le Conseil constate que l'agriculture s'est progressivement rapprochée du reste de l'économie et que les exploitations agricoles et de pêche sont de plus en plus assimilables à des entreprises, même s'il s'agit souvent d'entreprises à caractère individuel. Il approuve le principe que les règles de diffusion actuellement appliquées aux données économiques relatives aux entreprises soient désormais appliquées aux données relatives aux exploitations agricoles et de pêche.
Le Conseil approuve également le projet de la MSA de constituer le système d'information « Cotisations des non salariés », qui permettra notamment de mieux connaître la structure des entreprises agricoles selon leur statut juridique et de mesurer les implications économiques de cette structure.
3. Le Conseil approuve le plan de sélection du RICA avec l'amélioration de l'échantillon dans les très grandes exploitations ainsi qu'en Corse. Il rappelle l'intérêt qu'il porte à cette opération essentielle dans le dispositif statistique.
4. Le Conseil souhaite vivement que des comparaisons européennes, notamment sur une base bilatérale, soient mises en place et approfondies dans le domaine de la statistique agricole et de la pêche.
5. Le Conseil note avec satisfaction la sortie, au cours du premier semestre 2000, des premiers résultats concernant les revenus extérieurs des agriculteurs en 1997. Il souhaite que ces travaux soient prolongés par des analyses plus approfondies sur la pluriactivité et sur l'investissement ainsi que par des comparaisons intersectorielles, destinées à une publication abordant les liens entre emploi, revenu et patrimoine du point de vue de la dynamique des exploitations agricoles.
6. Le Conseil a pris note des progrès en cours dans la collecte auprès des navires de pêche des données sur les captures. Il souhaite que la connaissance territoriale de la production des exploitations conchyliques soit améliorée par un recensement des cultures marines.
7. Le Conseil affirme son intérêt pour le projet de la MSA de constituer un Système d'Information sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail (SIMPAT) des salariés du régime agricole. Ce système permettra en particulier de mieux orienter la politique de prévention et de santé pour les salariés agricoles.
8. Le Conseil est très attentif à l'évolution de la diffusion des informations statistiques sur l'agriculture et la pêche sur l'Internet et sur cédérom afin que l'utilisateur ait accès aux données pertinentes, en particulier les séries longues.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Agriculture, réunie le 26 avril 2000.

INSEE

- Division Agriculture

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES
- Direction des pêches maritimes et des cultures marines - DPMA

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 26 avril 2000 -

Président : Jean-Marie RAOULT, Secrétaire adjoint de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : José REY, Chef du SCEES (Ministère de l'agriculture et de la pêche)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (Jean-Marie RAOULT)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (José REY)

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

1. Exposé synthétique (José REY)
2. Débat
3. Examen de projets d'enquête pour avis d'opportunité (René CLUNIAT) :
 - enquête sur les pratiques culturelles
 - enquête sur les bâtiments d'élevage
4. Examen d'opérations nouvelles ou renouvelées de la MSA (Virginie MADELIN) :
 - système d'informations sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail
 - fichier réseau cotisations non-salariés

III - Thème particulier

Diffusion du recensement agricole 2000 (Evelyne SIROTA)

IV - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BARAILLE Jean-Paul	DPMA
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	BRION Philippe	INSEE
M.	CLUNIAT René	SCEES
Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	SCEES
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FABIANI Laurent	FNSEA
M.	GAUVARD René	UNIFA
M.	GAY Christian	SCEES
M.	GIROUD Joseph	FNSEA
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	LEGRIS Bernard	INSEE
Mme	MADELIN Virginie	CCMSA
M.	MOREL Michel	MSA
M.	PARMENTIER Marc	CCMSA
M.	PICARD Hugues	INSEE
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
Mme	REBEIX Gisèle	IFEN
Mme	SIROTA Evelyne	SCEES
Mme	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat du CNIS
Mme	SORET Sophie*	INSEE

**Responsable de la formation à partir du 1^{er} septembre 2000.*

Absents excusés

M.	BOULAY Raymond	CGT
M.	GUYOMARD Hervé	INRA
M.	SPYKER	CFCA

M. RAOULT ouvre la séance et passe la parole à M. REY. En préambule, ce dernier rappelle qu'il assure pour la première fois la fonction de rapporteur de cette formation, tâche liée à sa nomination, en juin 1999, de chef du service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP). Il retrace brièvement son parcours professionnel, qui lui a déjà permis d'exercer au sein du service dont il a maintenant la charge.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000

M. REY propose que le programme de travail de chaque service concerné soit présenté par son responsable, et immédiatement suivi d'un débat.

SCEES (M. REY)

Recensement général de l'agriculture (RA2000)

Il est rappelé pour mémoire qu'après une large concertation, le questionnaire définitif a été mis au point lors de la réunion du 29 mai 1999. Ainsi, pour tenir compte des différentes particularités locales, il en existe 19 versions pour la métropole, et 4 pour les DOM. Les différentes instructions sont en voie d'achèvement ; les programmes informatiques de saisie et de contrôle font l'objet de tests réguliers : les statistiques administratives et le précédent RGA sont utilisés pour éliminer tout biais ou erreurs manifestes introduits par certains enquêteurs. Cette opération fait l'objet d'une importante campagne de communication ; elle a déjà commencé auprès des maires et reçoit un écho favorable.

La phase de préparation (au bureau puis en mairie), des listes d'exploitation se termine. Les 4 000 moniteurs et enquêteurs recrutés actuellement - un moniteur encadrera 6 à 8 enquêteurs - seront formés en septembre, et présents sur le terrain d'octobre 2000 à janvier 2001, voire février dans les départements viticoles. Les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) effectueront la saisie et le contrôle des questionnaires dès réception des premiers documents. Les premiers résultats devraient être diffusés à partir de juin 2001 (*cf. point III*).

Réflexion sur le secret statistique

Une réflexion s'est engagée au sein des instances du CNIS et du comité du secret statistique pour prendre en compte les évolutions économiques et sociales. Pour faciliter l'accès des chercheurs et universitaires aux fichiers, il s'avère indispensable de dissocier les données économiques des exploitations agricoles des informations qui concernent les individus. Les premières doivent être considérées comme des entreprises, tandis que les secondes doivent bénéficier de toutes les garanties d'anonymat. Pour être entérinée, cette évolution doit être validée par la formation, et ratifiée par l'assemblée plénière du CNIS lors de sa réunion du 7 décembre 2000.

Organisation du système de statistiques publiques

Il est regrettable que tous départements ne disposent pas d'un service de statistique agricole. Il faut cependant souligner que la situation est en voie d'amélioration : après le rétablissement de ceux des Alpes-Maritimes à l'automne, de l'Eure-et-Loir et des Vosges à brève échéance, seul le Territoire de Belfort restera pris en charge par le service régional de Franche-Comté.

Sources administratives

- Le SISA (service d'information sur les sources administratives) : il est alimenté par les offices et autres établissements publics qui gèrent les aides aux agriculteurs. Il ne donne pas encore totale satisfaction, mais une amélioration est attendue grâce à l'aide de la DPEI (Direction des politiques économiques et industrielles).

- SIRENE : les progrès réalisés ont déjà été soulignés. Des tests de qualité ont eu lieu à travers le recensement et le registre de l'agriculture que mettra en place un décret d'application de la loi d'orientation agricole.

- L'IPG (identification pérenne et généralisée des animaux) : elle constitue la vraie nouveauté dans le domaine des fichiers administratifs, car sous la pression des consommateurs, elle est la première à offrir toutes les garanties d'exhaustivité et de bon suivi. Elle pourrait entraîner la suppression de

certaines enquêtes, dans les abattoirs ou auprès des éleveurs par exemple, et participer ainsi à l'allègement de la charge statistique des entreprises.

- Le RICA (réseau d'information comptable agricole) : son plan de sélection doit être validé dans cette instance. Pour répondre aux demandes formulées dans les réunions précédentes, le SCEES le développe sur les grandes exploitations pour aller vers une meilleure représentativité, mais la proportionnalité du poids économique n'est pas encore atteinte ; il en installe un sur la Corse.

Lors de sa séance précédente, la formation avait émis le vœu que les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) puissent alimenter le RICA et qu'ils aient des contraintes de tenue de comptabilité équivalentes à celles qui existaient dans les plans d'amélioration matérielle (PAM), or les objectifs sont différents. En effet, les PAM sont de 8 à 10 000 par an, tandis que les CTE devraient atteindre 40 à 50 000 ; il existe en outre des CTE collectifs, de mesures environnementales par exemple, qui ne se prêtent pas à une tenue de comptabilité. En revanche, ceux des anciens PAM qui vont être introduits dans les CTE changent de noms, et l'obligation devrait être maintenue. Cependant, il s'agit d'une population en diminution, et ce vœu émis par le CNIS à l'égard des CTE ne pourra pas être respecté.

La formation avait également manifesté son inquiétude à propos des disparités d'évaluation d'effectifs entre le SCEES et la MSA. Des travaux ont été entrepris pour y remédier (*cf. avant-projets 2001*).

Débat

M. RAOULT souhaite aborder la question de la diversification des productions agricoles, et pense que le recensement représente une bonne opportunité pour mesurer l'évolution de ce phénomène en plein essor notamment avec l'impulsion des CTE.

M. GIROUD confirme que cette diversification est déjà observable dans plusieurs départements. On la constate à la fois dans la production, la transformation et la commercialisation ; cette évolution est particulièrement rapide dans les zones périurbaines, à proximité des pôles de consommation. Il aimerait savoir si une utilisation des informations détenues par le service des Douanes ne pourrait pas améliorer la connaissance de tout ce qui est commerce, dans la viticulture en particulier.

M. REY pense qu'il est indispensable d'adapter les questionnaires d'enquêtes aux situations et préoccupations du moment pour bien les appréhender : pluriactivité des chefs d'exploitation puis des ménages en 1970, transformation et commercialisation des produits dès 1990; questions sur l'agriculture biologique en 2000. L'idéal est évidemment d'anticiper un mouvement pour pouvoir en mesurer l'évolution entre au moins deux recensements. Il juge les deux interventions précédentes comme des encouragements à continuer dans cette voie.

Pour répondre aux différentes préoccupations de M. BOURGEOIS il précise, à propos des outils de diffusion, que des réflexions sont en cours pour améliorer DATAGRESTE, et cette base de données devrait rapidement fournir les mêmes services qu'AGRISTAT et ARISTIDE ; INTERNET est encore un peu confidentiel, mais bénéficiera d'une publicité adaptée dès que la phase « pilote » sera achevée. Quant à leurs divergences dans les évaluations d'emploi, le SCEES et la MSA conjuguent leurs efforts pour les réduire.

INSEE - Division Agriculture (M. BRION)

Les travaux de la division Agriculture s'articulent autour de 3 thèmes : les comptes de l'agriculture, les indices de prix agricoles et les études.

Les comptes de l'agriculture

En 1999 a été mise en place la nouvelle base des comptes, la base 95, accompagnée d'un travail de pédagogie : la division Agriculture et le SCEES ont corédigé un document qui en présente les méthodes d'élaboration. Les travaux destinés à alimenter la commission des comptes de l'agriculture vont se poursuivre, tant pour le cadre central que pour le compte européen.

Au niveau européen, la division sera sollicitée sur deux types de réflexion : d'une part la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'indicateurs de productivité, d'autre part la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes de l'agriculture. Dans le premier cas les travaux démarrent, dans le second ils sont moins bien définis.

Par ailleurs, un projet mentionné pour 2000 prévoyait d'effectuer des comparaisons entre les différents pays de l'Union européenne à partir de ces comptes. Actuellement les 15 pays membres n'ont pas fourni les données sur des séries suffisamment longues pour pouvoir démarrer cette tâche ; elle est donc maintenue au programme de travail de 2001.

Les indices de prix agricoles

Ils sont au nombre de trois :

- l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) dont le passage en base 95 est imminent ;
- l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), - les consommations intermédiaires des agriculteurs - en base 95 depuis deux mois et pour lequel existe un document méthodologique ;
- l'indice des prix de gros alimentaire sur les marchés publics parisiens, passé récemment en base 95.

En 2001 vont débiter des réflexions sur le passage en base 2000 pour ces indices là.

Etudes

Une étude comparative sur les évolutions de revenus d'activité entre agriculteurs et autres indépendants a été présentée à la commission des comptes de l'agriculture de juin 1999, et publiée dans la revue du SCEES *Agreste les cahiers*, fin 1999.

Par ailleurs, une opération associant les travaux de chargés d'études de l'INSEE et des contributions d'auteurs extérieurs et commencée depuis deux ans vient d'aboutir : dans son prochain numéro *Economie et statistique* va publier « L'agriculture française dans le contexte international ». Seront traités des sujets sur le positionnement de l'agriculture française et européenne dans le contexte OMC, un premier bilan de la réforme de la PAC de 1992, et des études sur les revenus dits extérieurs des agriculteurs, (ce qu'ils apportent aux agriculteurs soit pour les exploitations en difficulté, soit par exemple pour l'accès aux crédits).

Les travaux pour 2001

L'enquête sur les Revenus fiscaux agricoles utilise la source fiscale. Elle apparie les données du RICA avec les déclarations de revenus des foyers correspondants, et permet de connaître l'importance des revenus non agricoles dans les revenus des foyers agricoles.

Ce travail mené sur 1997 a fourni *Premiers résultats* au cours des derniers mois, et une publication dans *INSEE première* fin avril.

Les recherches vont être approfondies selon différents axes :

- des études de disparités, en s'intéressant à des sous catégories (exploitants en sociétés, jeunes agriculteurs), ou en étudiant la pluri-activité au travers de cette source du point de vue de l'emploi, voir comment les exploitants agricoles se situent par rapport aux bassins d'emploi ;
- des études sur l'investissement à partir du RICA et de la source fiscale. L'ensemble de ces travaux devraient se retrouver, à échéance 2001, dans une publication synthétique dont le thème principal serait les liens entre emploi, revenus et patrimoine du point de vue de la dynamique des exploitations agricoles. Elle aussi devrait être réalisée avec des contributeurs extérieurs à la division Agriculture : le ministère de l'agriculture et de la pêche, le Crédit agricole, l'INRA, mais aussi à l'intérieur de l'INSEE des personnes qui travaillent sur l'emploi.

Débat

M. GIROUD pense qu'il faut être prudent quand on évoque les revenus non agricoles et surtout leur évolution. Le pourcentage de personnes concernées est important et les revenus plutôt bas, simplement parce que sont prises en compte par exemple toutes les indemnités - parfois modiques - perçues par les délégués des organisations professionnelles. Il serait inexact de les assimiler à du salariat.

M. MOREL s'interroge sur le RICA et le bénéfice fiscal réel. Il se demande si l'on dispose d'études par rapport au forfait. Il n'est pas certain que le RICA permette de bien cerner le taux d'investissement réalisé dans l'exploitation. Au niveau de la MSA, on considère que le revenu participe en fait au développement de l'exploitation.

M. BRION précise qu'on ne dispose pas de fichiers fiscaux sur les forfaits, on peut simplement avoir des éléments de cadrage fournis par les sources du SCEES, dont le RICA, mais on a des informations beaucoup plus riches sur le bénéfice réel.

Mme DEMOTES-MAINARD fournit quelques précisions. Dans le RICA figurent les exploitations qui sont au forfait. Il est vrai que suivre l'investissement à travers le RICA est difficile, ne serait-ce que par le choix des exploitations qui n'est pas aléatoire, ce sont des quotas. Par nature les exploitations sont dans des cycles de vie « de croisière », et il serait intéressant de faire une analyse dans le RICA et le cadrer éventuellement avec les fichiers fiscaux, mais là on n'a que les exploitations au bénéfice réel.

En réponse à M. RAOULT, elle précise qu'il existe bien un *turn-over*, à peu près de 1/10^e car on remplace les exploitations qui disparaissent, et de toute façon un renouvellement est souhaité, mais on ne prend pas une exploitation RICA au moment de sa création. On a donc forcément un cycle de vie un peu spécial (ni le début, ni la fin). A l'exploitation du RICA, on constate a posteriori que les données sur l'investissement ne sont pas toujours cohérentes avec les informations obtenues par ailleurs. C'est une variable délicate.

M. BRION pense qu'il est quand même intéressant de voir ce qui se passe du point de vue de l'investissement pour les exploitations qui sont au bénéfice réel agricole et qui réalisent la très grande majorité de la production, car on essaie de cerner l'étude de l'avenir des exploitations agricole.

Dans les *Premiers résultats* sortis, on avait montré qu'une grande partie des foyers fiscaux agricoles avaient des revenus extérieurs à l'activité très bas, et que la proportion de foyers fiscaux qui ont des vrais revenus d'activité salariée est beaucoup plus faible.

Il faut aussi remarquer que le revenu total des foyers agricoles n'a quasiment pas bougé, et il est inexact de dire que les revenus extérieurs ont tendance à devenir de plus en plus importants.

M. BOURGEOIS rappelle l'intérêt qu'il porte aux comparaisons européennes. Il constate avec regrets que beaucoup de pays de l'Union ne disposent pas de statistiques aussi complètes que la France, mais ceci ne doit pas être un obstacle à des analyses partielles, par exemple entre la France et l'Allemagne ou tout autre grande puissance économique.

A propos du passage en base 95, il insiste sur deux points : la mise à disposition des informations et les comparaisons inter-sectorielles. Dans le premier cas il s'agit d'une concertation pour simplement analyser les résultats et éviter tout effet d'annonce médiatique parfois inutilement désagréable ; dans le second cela contribuerait à sortir l'agriculture de son « ghetto », pas seulement sur les revenus, mais aussi sur la productivité, l'emploi, les investissements ou la consommation alimentaire.

M. BRION répond à l'ensemble de ces remarques. Sur les indices il confirme que le passage à la base 95 livre une série de plusieurs années. Le changement de base est annoncé sur le site Internet de l'INSEE et les publications à venir sont indiquées ; le passage en base 95 de l'IPPAP sera lui aussi signalé. Le « 4 pages » ne fournit pas trois années, mais cette information peut être transmise sur demande. Le travail de comparaisons intersectorielles est assez long ; il a été réalisé en 1999 sur les évolutions de revenus d'activité, et devrait être envisagé sur d'autres sujets.

M. HEBERT pense que l'intégration des agriculteurs dans le répertoire SIRENE va permettre de répondre favorablement aux demandes de M. BOURGEOIS : il sera désormais possible d'intégrer les revenus agricoles dans SUSE, au même titre que les bénéficiaires industriels et commerciaux et les bénéficiaires non commerciaux, et ainsi dépasser le champ classique « industrie, commerce, services ». Il lui suggère de contacter les personnes adéquates à l'INSEE.

Il pense également souhaitable de faire passer cette idée au niveau européen, car là aussi les données sont très cloisonnées.

M. EURIAT souhaite compléter l'information fournie par Philippe BRION au sujet de la diffusion des indices par Internet : les indices de prix agricoles font l'objet d'une information rapide qui n'est pas sur le site de l'INSEE, car il s'est limité à la série des principaux indicateurs au sens du FMI. Par contre, on pourra, comme cela a été fait pour l'indice de la production industrielle, saisir l'opportunité d'un changement de base pour mettre des séries longues sur le site. Pour 2001, il est prévu que les données du BMS soient en accès gratuit sur le site de l'INSEE, alimenté en temps réel au moment où les indices sont publiés ; les indices de prix agricoles y trouveront tout naturellement leur place.

M. RAOULT insiste à son tour sur la nécessité de disposer de comparaisons européennes. Les agriculteurs français doivent respecter les choix de leurs gouvernants en matière d'orientation agricole, mais sont de plus en plus désireux de connaître ce qui se passe hors de leurs frontières.

M. REY confirme l'intérêt que le SCEES porte à tout ce qui concerne l'international, et évoque le rôle de leader qu'il a souvent exercé pour développer les comparaisons, et signale la présence d'un chargé des questions de ce secteur de son service. Il rappelle que la France assure la présidence d'EUROSTAT pendant le deuxième semestre 2000, avec pour conséquence l'animation de groupes de travail dévolue au SCEES. Ce dernier apporte un appui aux nouveaux membres, et aide actuellement la Bulgarie, comme il l'avait fait jadis pour le Portugal. Le but est d'obtenir des données cohérentes entre les différents appareils statistiques.

M. BOURGEOIS revient sur le manque de comparaisons internationales, et pense qu'à l'instar de l'Alsace par rapport à l'Allemagne, l'INSEE devrait jouer davantage le rôle d'inter face vis-à-vis des autres offices statistiques. Faut de travaux à quinze, il faut généraliser les analyses bilatérales. Il regrette qu'EUROSTAT ne soit pas assez au service de l'ensemble des partenaires du débat social.

M. PUIG souhaite fournir deux informations sur les travaux internationaux :

- les comparaisons bilatérales : dans autre le domaine, celui des comparaisons de salaires, l'INSEE bénéficie de l'expérience de l'important travail conduit avec le Statistisches Bundesamt pour essayer de comprendre, au-delà des opérations d'EUROSTAT, les écarts de salaire entre la France et l'Allemagne, et de les analyser, puis de décliner au niveau régional ce travail effectué au niveau national. Comparer l'Alsace et le land de Bade Wurtemberg a constitué une expérience intéressante qui va dans le sens demandé. Ce travail est donc possible, mais se pose la question des moyens.

- le CEIES : c'est l'instance européenne qui réunit les partenaires sociaux. Y siègent trois représentants par Etat-membre (le directeur général de chaque institut de statistique - membre de droit - et deux représentants des partenaires sociaux - un pour le MEDEF et un pour la CGT tous deux membres du bureau du CNIS pour la France). Ces représentants peuvent transmettre des messages si les partenaires sociaux français souhaitent disposer d'un canal particulier pour remettre en question les orientations de la statistique européenne.

M. REY revendique pour le SCEES et l'INSEE le rôle d'interlocuteur pour les comparaisons internationales. L'harmonisation des programmes se traduit par les publications ; le RICA permet des comparaisons, tout comme les enquêtes « structures », ou autres. Il faut que ce soit une perspective croissante dans les programmes d'études et de diffusion.

M. RAOULT justifie cette insistance dans la demande par la permanence des réflexions à l'initiative du ministre de l'agriculture, consécutives à la loi d'orientation agricole. Actuellement par exemple, l'examen porte sur l'installation des jeunes agriculteurs, et sera suivi par un groupe de travail sur les droits à produire. L'information est une aide à la décision.

M. GAY souhaite rassurer M. BOURGEOIS et tempérer l'idée que le SCEES ne fait pas suffisamment d'analyses. Au niveau international, l'actualité du SCEES est de faire en sorte que les outils soient communs à l'ensemble des 15 pays. Comme M. REY l'a rappelé, c'est le RICA en matière d'analyse microéconomique, l'enquête Structure en matière de connaissance structurelle des capacités de production, c'est un texte qui vient d'être approuvé par le parlement sur un sondage aréolaire sur les problèmes de territorialité sur l'ensemble de l'Europe. Un certain nombre de projets se concrétisent, et l'objectif est de faire en sorte que les outils mis en place à EUROSTAT ou à la DG6 soient utilisés à bon escient et non contre l'agriculture française, de permettre à M. FISCHLER de déposer sur la table du conseil une proposition structurée à partir d'informations correctes.

II - EXAMEN DES AVANTS-PROJETS DE PROGRAMME 2001

1. Exposé synthétique

INSEE

Division Agriculture (M. BRION)

Le programme pour 2001 est présenté avec le bilan de l'année 2000 (*cf. point I*)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

- **SCEES (M. REY)**

- L'enquête sur la propriété forestière était quasiment terminée avant la fin de l'année 1999 ; après la tempête, les questions sur les projets à 5 ans auraient été délicates à poser.

- Les enquêtes sur les déchets et sur l'eau et l'assainissement, effectuée par le SCEES pour le compte de l'IFEN, seront plus largement évoquées à la formation « Environnement ». Il faut simplement souligner que ces opérations, nouvelles pour les mairies, ont rencontré quelques difficultés.

L'exploitation de ces deux enquêtes est en cours.

Sur la période 2000-2001, les services statistiques départementaux seront mobilisés par le recensement agricole, en conséquence, le SCEES allègera son programme de travail, mais il est tenu de faire face aux contraintes communautaires.

- Pour 2000, il publiera une statistique annuelle provisoire au début de l'automne avant le RGA, et une statistique définitive après le RGA ; comme toujours en période post-censitaire, va se poser le problème du recalage des séries.

- Les IAA sont rapidement évoquées ici car traitées dans une autre formation. Des travaux sont actuellement menés sur l'internationalisation des échanges, et l'amélioration d'un certain nombre d'enquêtes de branches et de l'indice de production industrielle (IPI). En 2001 sera renouvelée une enquête sur l'innovation technologique.

- Le recensement rénové. L'INSEE réfléchit depuis quelques années à la mise en œuvre à partir de 2002 d'un recensement rénové de la population (RRP). Les motivations qui ont poussé l'Institut à engager cette réforme s'appliquent tout à fait à l'agriculture : une information plus fraîche à un niveau géographique plus fin, avec une utilisation des sources administratives. Une réflexion est engagée sur l'opportunité d'un RRA qui lui aussi présenterait l'avantage d'éviter l'actuel pic budgétaire et humain décennal. Un audit est en cours.

- Les deux enquêtes en projet (*cf. infra*), prennent en compte les préoccupations environnementales, et compléteront le dispositif de suivi du plan azote conduit par le ministère de l'environnement et l'APCA.

- **Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA - (M. BARAILLE)**

Dans le domaine des pêches et des cultures marines existent deux opérations principales et traditionnelles : l'une concerne la pêche maritime, l'autre les cultures marines.

- L'enquête permanente sur la pêche maritime

On utilise un sous-produit de la réglementation qui impose à tout patron pêcheur de remplir un journal de bord quand il part pour un opération de pêche. Ce bulletin remonte vers les quartiers des affaires maritimes, puis vers 4 centres régionaux de traitement statistique qui dépendent également des affaires maritimes, donc du ministère de l'équipement. Cette particularité, - service statistique et centres de traitement rattachés à deux ministères distincts -, pose parfois des problèmes d'attribution ou de gestion des moyens.

Le nouvel applicatif a été mis en place au cours de 1999 ; 2000 est donc une année de transition pendant laquelle on installe une organisation pour améliorer les taux de retour de ces journaux de bord. Une autre voie d'amélioration est prévue avec la mise en concordance de ces données de capture avec celles des ventes en criée. Cette phase de rapprochement est assez lourde, et il est envisagé de l'automatiser partiellement dès 2001.

Dans le cadre de cette enquête permanente est aussi testé le journal de bord électronique. Cette opération pilote est réalisée à partir de 46 navires volontaires. Cela va dans le sens de l'allègement des procédures d'enquêtes avec la saisie directe des informations sur micro ordinateur. Le travail des patrons-pêcheurs sera également facilité par une connaissance immédiate des positions et des zones dans lesquelles ils travaillent. Cette opération pilote est lancée par la communauté européenne. Si le bilan est satisfaisant elle sera étendue à tous les navires volontaires, supposés être d'une certaine importance pour être équipés en matériel informatique.

- Les cultures marines.

La difficulté de cette enquête annuelle réalisée depuis 1996, consiste à cerner le contour des exploitations conchylicoles dont les concessionnaires se regroupent, entre con,joints ou autre. Les unités statistiques enquêtées sont les concessionnaires du domaine public maritime, environ 7 000, auxquels correspondent moins de 4 000 exploitations.

Là aussi existe une opération de mise en concordance automatique par rapprochement de fichiers à partir des entreprises identifiées par SIRENE.

En 2001 devrait avoir lieu le recensement de la conchyliculture dont l'un des objectifs serait de pouvoir fournir des informations sur la production par région, impossible avec l'enquête actuelle, car les concessions peuvent être réparties sur plusieurs communes, départements ou régions. Actuellement la production est ramenée au siège de l'exploitation ; la diffusion de l'information est limitée au niveau régional, et l'attention est attirée sur la fragilité de ces données.

2. Débat

Mme REBEIX précise que le recensement des cultures conchylicoles permettrait d'avoir une répartition selon les sites du littoral. L'IFEN, qui réalise des études sur les eaux littorales, aimerait prendre contact avec la DPMA pour obtenir des informations complémentaires.

M. REY regrette que la formation agriculture du CNIS n'ait pas suivi l'évolution de la structure gouvernementale, et suggère que le cercle soit élargi aux spécialistes de la pêche.

Mme AMIEL invite la DPMA à proposer des organisations professionnelles qui pourraient être conviées l'an prochain à cette formation, en faisant toutefois observer que certaines sont convoquées mais ne viennent pas. Il faudrait peut-être procéder à une relance avant la réunion de la formation.

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité (M. CLUNIAT)

M. CLUNIAT présente deux enquêtes programmées pour 2001, l'une sur **les pratiques culturelles** conduite par le bureau des statistiques végétales et forestières, l'autre sur **les bâtiments d'élevage** conduite par le bureau des statistiques animales. Elles sont traitées sur un même plan car elles procèdent d'une logique comparable. Comme le rappelait José REY, le contexte actuel est celui de la préservation de l'environnement, non réservé à l'agriculture, mais le secteur agricole doit y participer. Ces deux enquêtes ont pour point et objectif communs de chercher à évaluer les aménités de l'agriculture en la matière, de mesurer les évolutions, car ce ne sont pas les premières que le SCEES conduit sur le sujet.

Le fait de réaliser ces opérations en 2001 permet de les coupler avec la création du nouvel échantillon des enquêtes de cheptel, enquêtes communautaires obligatoires, habituellement réalisées par téléphone, mais qui le seront par enquêteur pour cette première visite.

Contrairement à ce qui est indiqué sur la fiche de présentation, l'enquête ne portera pas sur les bâtiments d'élevage ovins et caprins ; elle est différée à 2002 pour ces secteurs.

L'enquête spécifique Aviculture est envisagée pour 2002 avec un volet sur les bâtiments d'élevage avicoles comme en 1994.

Débat

A M. BOURGEOIS qui regrette que les chambres d'agriculture n'aient pas été associées au projet d'enquête sur les pratiques culturales, M. REY précise qu'il y a demande d'avis d'opportunité, donc débat. De plus, existe un comité de pilotage, destiné à concevoir l'enquête en partenariat. Il n'y a pas concurrence avec les chambres d'agriculture car le suivi et l'évaluation tel qu'il leur a été confié précédemment leur a permis d'aller faire des investigations dans des exploitations qu'elles ne connaissaient pas bien. Le but principal était bien de leur fournir à la fois une meilleure connaissance de ce qui se passe dans les exploitations et des outils pour mieux conseiller. En revanche le ministère de l'environnement et les agences de l'eau entre autres partenaires, éprouvent le besoin, à la fin d'un plan et pour lancer le suivant, d'avoir la mesure objective sur un échantillon aléatoire avec une enquête statistique habituelle.

M. CLUNIAT rappelle que l'instance dans laquelle il y a concertation sur le suivi et l'évaluation des directives nitrates est à la direction de l'eau, qui réunit l'APCA, l'agence de l'eau, le SCEES et la DERF. Dès le départ ce type d'enquête était évoqué, en complément de ce que font les chambres d'agriculture pour avoir des données de cadrage.

M. REY précise que l'avis d'opportunité est demandé aujourd'hui pour des raisons de date - la formation se réunit une fois par an - mais les discussions ne sont pas terminées.

M. MOREL craint que les agriculteurs soient induits en erreur dans la mesure où les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) contiennent un volet environnemental qui constitue la majeure partie des aménagements, et là on va enquêter sur des pratiques que les agriculteurs peuvent vouloir dissimuler. L'incertitude actuelle des CTE va engendrer la méfiance.

M. REY, en référence à son expérience passée, ne partage pas ce pessimisme, et atteste de la totale confiance qu'ont les agriculteurs à l'égard du secret statistique. Les enquêteurs devront être bien formés à expliquer l'intérêt de réponses fiables, qui n'auront aucune conséquence individuelle, le questionnaire ne sera pas transmis comme un état zéro avant un CTE.

M. GIROUD exprime à son tour certaines craintes. Selon lui, les agriculteurs vivent mal l'état d'accusés dans lequel ils sont mis par rapport aux pratiques culturales et aux problèmes de pollution par l'élevage. Une bonne pédagogie sera donc nécessaire. Sur les 2 dossiers proposés actuellement, il faut avoir conscience du contentieux qui existent entre les pouvoirs publics et la profession. Au niveau des pratiques agricoles, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est en cours sur certains aspects, mais actuellement on ne tient pas compte des pratiques bonnes ou pas, et cela suscite des réactions. Sur les bâtiments d'élevage, au niveau des PMPOA (plans de maîtrise des pollutions d'origine agricole), c'est un véritable problème par rapport aux engagements des uns et des autres. Certains agriculteurs ne peuvent plus s'engager économiquement - par exemple certains producteurs dans le hors-sol -, d'autres ont des dossiers en cours mais les partenaires financiers ne suivent pas. Une grande prudence est indispensable en raison des remarques acerbes dans la profession.

M. REY a conscience de la difficulté de réalisation de ces opérations. Les enquêteurs devront être formés à bien en expliquer le but. Si la société a une mauvaise perception de ce que font les agriculteurs, une enquête de bonne qualité s'avère nécessaire pour rétablir la vérité.

M. RAOULT confirme les inquiétudes des agriculteurs liés aux problèmes actuels, d'où la nécessité de s'engager à contacter tous les intéressés et intégrer plus de professionnels au groupe de pilotage. Il faut démontrer l'utilité des enquêtes pour dissiper certaines idées reçues.

M. PUIG résume le débat en insistant sur le nécessaire élargissement du groupe de pilotage, et en précisant, en vue du label, qu'il y aurait lieu de prévoir des tests à l'intention de sous-groupes dans lesquels existent des risques particuliers.

Mme REBEIX pense que si un problème existe, il faut pouvoir l'évaluer : ces enquêtes sont donc utiles, car elles arrivent à des périodes intermédiaires qui permettent de juger ce qui a été fait et ce qui reste à faire, pour que la politique qui a été décidée aboutisse. Il semble évident de devoir expliquer aux agriculteurs qu'on ne vient pas les mettre en accusation, mais justement essayer d'engager des mesures complémentaires. Il est intéressant de mesurer l'évolution depuis 1994.

M. REY pense que les effets des meilleures pratiques des agriculteurs apparaîtront dans l'enquête.

Un **avis d'opportunité favorable** est donné pour ces deux enquêtes (*cf. avis joints*).

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE - MSA - (Mme MADELIN)

La MSA a pour fondement la mission d'assurer une protection sociale à tous les ressortissants agricoles. Ce travail s'articule autour des différents risques de la protection sociale : la famille, la maladie, la vieillesse, etc. La mission de la sous-direction statistique est, d'une part de pouvoir suivre la population agricole tant pour ce qui est des cotisants que des bénéficiaires de prestations, et d'autre part de suivre les montants de cotisations et prestations perçues ou versées par la MSA.

Pour assurer cette mission de base, elle a besoin d'avoir des systèmes d'informations, en particulier statistiques, et il en découle un programme de travail de constitution de cette information et d'études. Certains ne relèvent pas de cette formation du CNIS, mais de « Santé, protection sociale ».

Quelques dossiers vont être traités prochainement :

- le système national d'information inter-régime de l'assurance maladie, le SNIIRAM présenté à « Santé, protection sociale », mais il intéresse aussi les agriculteurs cotisants à la MSA.
- l'observatoire de l'emploi (pour l'instant limité à l'emploi salarié). Les premiers résultats commencent à être diffusés. En liaison avec ce thème ont été évoqués les travaux menés avec le SCEES pour essayer de comprendre les différences d'estimation d'emploi, salarié et non-salarié, entre les deux institutions. Les travaux ont bien avancé, mais l'essentiel montre que la priorité est de savoir de quoi chacun parle, après il ne reste que des différences résiduelles.
- la sous-direction statistique est associée à un travail réalisé par la MSA dans son ensemble, sur la lutte contre la précarité dans le milieu rural, notamment agricole.
- une étude sur les revenus professionnels et le partage forfait-réel en France est à paraître. Il n'y a pas d'analyse du sujet ; les cotisations sont assises sur les revenus professionnels, forfait ou réel ; les données de cadrage obtenues serviront à montrer les divergences entre les différents départements ; l'INSEE devrait être intéressé par cette étude.

Deux dossiers, annoncés dans l'ordre du jour, revêtent une importance particulière et devront être présentés à la CNIL. Un avis favorable de la formation permettrait de se limiter à une déclaration simplifiée et favoriserait une sortie plus rapide des résultats.

- le SIMPAT Réseau des non salariés (système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail), qui doit être rénové. C'est la MSA qui gère cette branche de la protection sociale pour les salariés agricoles uniquement. Elle dispose d'un système d'informations qui permet d'une part d'établir le budget des accidents du travail, d'autre part la tarification des entreprises pour les accidents du travail. L'objectif interne à la MSA est plus directement tourné vers les agriculteurs, pour assurer une meilleure prévention des accidents professionnels auxquels sont exposés les salariés agricoles. La MSA dispose d'un système qui permet d'en suivre toutes les constituantes (circonstances, entreprise), les conséquences de ces accidents ou maladies, c'est-à-dire les rentes versées ou à verser, les caractéristiques des victimes (âge, sexe, activité professionnelle), l'agent causal et les syndromes. Ce système était déjà utilisé par tous les préventeurs de la MSA.

- le réseau non-salariés ou réseau trois branches, est une extension de ce qui existe actuellement. Il a pour objectif de recueillir des données chiffrées sur les cotisations et les contributions sociales appelées auprès des cotisants non-salariés. Le recueil de ces informations va permettre le suivi de l'évolution des cotisations mais aussi du revenu professionnel des agriculteurs, avec une information sur la structure des exploitations, notamment des exploitations de pêche (*cf supra*). On sait que les

exploitations agricoles ont des formes juridiques très variables et très innovantes et connaissent un fort développement de la forme sociétaire.

Le nouveau système permettra aussi le suivi des chefs d'exploitation, de leurs conjoints, et de leurs aides familiaux, dans la mesure où des cotisations sont appelées pour toutes ces personnes. Ce système permettra aussi de suivre les émissions de cotisation et l'implication de l'évolution des structures agricoles.

Ces deux systèmes sont très importants pour la MSA mais aussi pour la connaissance de l'économie agricole, notamment le second qui permettra un rapprochement avec le SCEES, et le développement de travaux communs.

Après le départ de M. RAOULT, M. PUIG assure la présidence de la réunion.

M. PUIG fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'enquêtes au sens de la loi de 1951, mais d'opérations d'exploitation de fichiers administratifs. L'accord de la formation reste néanmoins nécessaire pour faire une déclaration simplifiée auprès de la CNIL.

M. REY confirme l'intérêt que le SCEES porte à une meilleure connaissance des formes sociétaires et de leur évolution à un niveau géographique fin. Le travail en partenariat est évident.

M. BOURGEOIS juge ces travaux opportuns, et rappelle l'intérêt qu'il accorde à toute utilisation des sources administratives.

La formation accorde un **avis favorable** à ces opérations.

III - THEME PARTICULIER

La diffusion du recensement agricole (*Evelyne SIROTA*)

Le dispositif n'est pas encore figé, mais les grandes lignes de diffusion du recensement agricole sont décidées. Cette diffusion va démarrer avec les résultats provisoires, qui devraient être disponibles dès février 2001 pour les premiers départements ; ils seront publiés dans des « 4 pages » dont la maquette aura été harmonisée au niveau national. Parallèlement et tout au long de la collecte, quelques données communales provisoires, mais homogènes d'un département à l'autre, seront mises sur le site Internet, au fur et à mesure de la vérification des fichiers.

En juin 2001, tous les départements devraient avoir terminé les premières vérifications au niveau du fichier national, celui-ci devant alimenter la conférence de presse du ministre de présentation des résultats provisoires. Lorsque le fichier sera considéré comme définitif, la diffusion générale des résultats démarrera, et s'échelonnera sur 2002.

Pour cette **diffusion générale standard**, les différents types de produits prévus s'articulent autour d'**une fiche comparative** qui va donner les résultats des recensements de 1979, 1988 et 2000. Elle va sortir au niveau communal et contenir une cinquantaine de variables. Elle constitue le seul produit de diffusion envisagé au niveau communal.

Le deuxième produit est **un ensemble de tableaux pré-définis**, que l'on appelle « essentiels », l'équivalent des « PROSPER » de 1988. Les 25 tableaux prévus seront disponibles au niveau régional, départemental et cantonal. **L'inventaire**, c'est-à-dire la mise à plat de l'ensemble du questionnaire, constitue le troisième produit.

Les tableaux essentiels et l'inventaire seront disponibles sur deux champs : l'ensemble des exploitations et les exploitations professionnelles (champ du RICA). Les fiches comparatives donneront l'ensemble des exploitations.

Ces 3 produits vont être déclinés sur un certain nombre de supports. Le **papier** reste très demandé. Tous les statisticiens départementaux recevront les fiches comparatives communales sous forme de feuilles volantes qui feront ensuite partie de la diffusion ; ces imprimés pourront être commercialisés, à des tarifs à définir, mais peu élevés. Les tableaux essentiels sortiront également sous forme de publication papier au niveau départemental et un gros fascicule national reprendra ces principaux tableaux au niveau de l'ensemble des départements.

L'ensemble de **ces 3 produits** sortira **sur cédérom**, avec dans chaque cas un cédérom national - d'un prix relativement élevé - et des cédéroms régionaux. Ces derniers présenteront deux avantages : ils permettront aux personnes qui ne s'intéressent qu'à une région d'avoir ce document pour une somme modique, et ils prendront en compte les questions spécifiques des régions.

Internet constituera le dernier support ; il contiendra une sélection de tableaux départementaux.

A côté de cette diffusion standard, existera une diffusion à la demande exécutée par les statisticiens régionaux et départementaux, et par le centre de documentation au niveau national. La plupart de ces tableaux se feront à partir de la base de données DATAGRESTE, déjà opérationnelle, et à laquelle peuvent accéder les utilisateurs professionnels..

Les régions et les départements disposent d'une certaine liberté pour choisir un certain nombre de rubriques, mais doivent communiquer leurs choix avant la fin du mois de mai. La viticulture, recensée avec l'agriculture par un questionnaire complémentaire, donnera lieu à la diffusion d'un cédérom, spécifique mais national, et une fiche allégée.

Le détail de la campagne de communication et de la diffusion des résultats seront exposés au cours d'une **réunion d'information le 29 juin**, matin. Elle s'adresse à tous les utilisateurs potentiels de statistiques agricoles.

Débat

M. PUIG remercie pour la présentation de la diffusion de ce produit phare qu'est le RGA, et ouvre le débat.

M. BOURGEOIS apprécie la mise en perspective historique qui vient d'être faite, et souhaiterait des informations au niveau européen, - ce qui, précise Mme SIROTA, n'a pas été évoqué ici, car l'exposé se limitait aux produits standards -.

Il note l'effort réalisé par les organismes qui mettent à disposition un certain nombre d'informations sur Internet, mais insiste sur la nécessité de donner la priorité à l'accès à l'information la plus complète, à un coût relativement bas. Cela devrait être l'objectif de la statistique publique, or on constate une légère dérive sur un certain nombre de sites qui se limitent à faire de la publicité pour leurs publications, avec le risque de réserver l'information aux plus grandes entreprises. L'information détaillée d'EUROSTAT par exemple est difficile à obtenir, et chère. Il faut éviter tout gâchis, car les problèmes de coûts ne sont pas négligeables, mais les fonds publics ne doivent pas servir à acheter de la statistique publique.

Il faut privilégier l'accès à l'information de base, car les dernières possibilités de la technique ne sont pas toujours accessibles pour tous.

M. PUIG constate que ces questions d'accès à l'information et de conditions de tarification sur Internet sont toujours très sensibles. A propos du coût, jugé prohibitif, des produits d'EUROSTAT, il indique que les instituts nationaux ont des politiques de tarifications assez variables, élevés pour ceux du nord de l'Europe ; EUROSTAT doit appliquer des tarifs qui ne permettent pas de contourner une des politiques nationales d'un état-membre, ce qui conduit à s'aligner sur le plus haut.

M. HEBERT rappelle les directives du Premier ministre selon lesquelles tout ce qui est donnée essentielle (donnée dont peut avoir besoin le citoyen ordinaire pour ses besoins ordinaires) doit être remis gratuitement à disposition des utilisateurs. Au-delà, le coût doit être lié à l'usage : modeste pour un usage privatif, plus élevé pour un usage professionnel, en particulier de rediffusion.

Partant de là, le serveur de l'INSEE a été totalement modifié, et un certain nombre d'informations sont disponibles en accès gratuit. Des projets en cours d'élaboration s'articulent autour d'un système commercial qui va permettre une légère facturation :

- SIRENE va être installé sur le serveur, offrant la possibilité de consulter le répertoire comme on le fait actuellement sur le minitel, mais de façon plus agréable et plus conviviale.

- Les données du recensement avec plusieurs strates ; la première est mise en accès gratuit car elle contient les informations dont tout le monde peut avoir besoin, et ensuite des strates payantes avec des niveaux de plus en plus complexes, en fonction de l'information disponible et de la qualité du demandeur. Le service sera par exemple peu coûteux pour un élu, plus onéreux pour des sociétés d'aménagement qui sollicitent des informations plus complexes.

- Le BMS va être mis en ligne avec toutes les informations des différents indices.
 - La banque de données structurelles sur les entreprises qui elle-même reprend toutes les données tirées des enquêtes annuelles d'entreprise et des données fiscales.
- Là il faudrait effectivement réfléchir à la manière de bien utiliser les données sur l'agriculture pour que ce secteur ne soit pas isolé des autres.

Pour M. REY, la vente des produits issus du recensement agricole constitue une ressource non négligeable, et tout ne peut pas être mis gratuitement à disposition, même si de récentes directives incitent à en faire plus.

Mme SIROTA informe que pour l'instant le ministère de l'agriculture et de la pêche ne dispose que d'un site gratuit, et aucun projet de site payant n'est envisagé à court terme. Pour la diffusion des résultats, deux voies sont possibles : utiliser le Web de l'INSEE pour vendre des produits et des séries statistiques, ou développer un site payant avec les problèmes matériels que cela suppose. Pour l'instant il s'agit du site gratuit où est mise l'actualité éditoriale : conjoncture spécialisée mise en ligne directement par exemple, bulletin de conjoncture (mais pas encore sous forme de séries récupérables), chiffres-clés de l'agriculture, des IAA,...

IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Jeanine SOLEILHAVOUP

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 18 juillet 2000** (tél. : 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001

AVIS D'OPPORTUNITE

Paris le 15 juin 2000 n° 442/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les pratiques culturales

Programme : 2001

Emetteur : ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES

Au cours de sa réunion du 26 avril 2000, la formation Agriculture a examiné le projet en référence. Réalisée par le ministère de l'agriculture et de la pêche, cette enquête est également demandée par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les agences de l'eau et l'INRA.

Pour répondre à l'objectif général de décrire et caractériser les pratiques des agriculteurs dans un contexte de limitation de la pollution et de préservation de l'environnement, l'enquête aborde des thèmes comme la fertilisation, les traitements phytosanitaires ou l'irrigation.

Aucun dispositif statistique national n'existe sur ce sujet, et la précédente opération de ce type date de 1994. Pour cette enquête dite « à la parcelle », les unités enquêtées sont les exploitations agricoles des principaux départements producteurs. La collecte aura lieu à l'automne 2001. Réalisée par les services départementaux de statistique agricole, elle devrait se renouveler tous les 4 ans.

Le questionnaire, pour lequel le temps de réponse est évalué à une heure maximum, sera mis au point après consultation du groupe de pilotage associant les ministères et instituts concernés, ainsi que des représentants d'utilisateurs des résultats (chambres d'Agriculture par exemple).

Les résultats nationaux seront diffusés dans *Agreste primeurs* au printemps 2002, puis dans *Agreste données chiffrées* à l'automne. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris le 15 juin 2000 n° 443/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les bâtiments d'élevage

Programme : 2001

Emetteur : ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES

Au cours de sa réunion du 26 avril 2000, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence. Réalisée par le ministère de l'agriculture et de la pêche, cette enquête est également demandée par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'Institut de l'élevage, les agences de l'eau et l'INRA.

Seront abordés les implantations des bâtiments et leurs types avec les modes de stabulation, ainsi que les équipements. Aucun autre enquête identique n'a été réalisée depuis 1994, et celle-ci permettra de faire le point en fin de période de mise aux normes des bâtiments d'élevage dans le cadre du PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole). Pour mener à bien cette investigation, seront enquêtées les exploitations agricoles qui pratiquent l'élevage bovin et porcin.

La collecte sera réalisée à l'automne 2001, par les services départementaux de statistique agricole, et une périodicité quinquennale est envisagée. Le questionnaire sera élaboré après consultation du groupe de pilotage qui devra associer l'ensemble des demandeurs (statisticiens, chercheurs et partenaires sociaux). Le temps de réponse est évalué à moins d'une heure.

Les premiers résultats seront diffusés dans *Agreste primeurs* à l'été 2002, et dans *Agreste chiffrés* à l'hiver 2002-2003.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** à cette enquête.